Annexe 1

À LA FICHE D'OPÉRATION STANDARDISÉE AGRI-EQ-109,
DÉFINISSANT LE CONTENU DE LA PARTIE A DE L'ATTESTATION SUR L'HONNEUR

A/ AGRI-EQ-109 (v. A58.2) : Mise en place, en couverture de serres chauffées, d'un revêtement double ou simple paroi à faible transmission thermique.

* Date d'engagement de l'opération (ex : date d'acceptation du devis) : ...../...../.....
Date de preuve de réalisation de l'opération (ex : date de la facture) : ...../...../.....
Référence de la facture : .....
* Nom du site des travaux : .....
* Adresse des travaux : .....
Complément d'adresse : .....
* Code postal : .....
* Ville : .....

* Type de serre isolée :

☐ Serre maraîchère
☐ Serre horticole

* La couverture isolante recouvre la totalité de la surface de la serre : ☐ Oui ☐ Non
* Surface de serre isolée : .....m^2

* Type de couverture isolante de la serre (cocher une seule case) :

☐ Double paroi en verre
☐ Double paroi éthylène tétrafluoroéthylène (ETFE)
☐ Double paroi verre – ETFE
☐ Simple paroi verre

* Caractéristiques de la couverture isolante posée :

Coefficient de transmission thermique : ..... $W/m^2.K$
Coefficient de transmission lumineuse (en %) :.....

A ne remplir que si les marque et référence de la couverture isolante posée ne sont pas mentionnées sur la preuve de réalisation de l'opération :

* Marque : .....
* Référence : .....

NB. – La couverture isolante de la serre a :
– un coefficient de transmission thermique inférieur ou égal à 4 $W/m^2.K$ évalué selon les normes NF EN 673 pour la double paroi en verre et NF EN ISO 6946 pour les autres parois ; et
– un coefficient de transmission lumineuse supérieur ou égal à 80 % évalué selon la norme NF EN 410.